

LA NATION

JOURNAL CANADIEN POUR LE PEUPLE CANADIEN

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

HEBDOMADAIRE.

Bureau à Saint-Jérôme : Rue Labelle.

SAINT-JEROME, SAMEDI, 18 AVRIL 1908.

AVIS IMPORTANT

Nous tenons à avertir nos clients et abonnés que toutes les affaires concernant l'administration du journal doivent se faire à notre bureau à Saint-Jérôme.

Les remises d'abonnements, annonces, impressions, etc., doivent être adressées exclusivement à "LA NATION, Saint-Jérôme."

Nos clients s'exposent à payer deux fois s'ils négligent de se conformer à cet avis.

Toutes correspondances ou manuscrits doivent nous être adressés directement à Saint-Jérôme au plus tard le mardi soir.

Tout ce qui brille n'est pas or.

Voilà certes un axiome qui trouve son application en politique surtout.

Il importe de rappeler cette vérité à l'heure où les deux gouvernements, celui d'Ottawa et celui de Québec sont sur le point d'en appeler au peuple.

Le choix d'un député ne devrait pas être une mince affaire pour les électeurs d'un comté.

Malheureusement il n'y en a pas, probablement la moitié qui envisagent la chose sérieusement.

Combien, déposent dans l'urne électorale, leur bulletin de vote pour un candidat à qui ils hésiteraient à confier l'administration des quelques milliers de piastres qui constituent tout leur petit avoir ?

Et pourtant, l'administration de la chose publique est autrement importante non-seulement à cause des millions en jeu, mais encore, et principalement à cause des questions de principes sur lesquelles auront à statuer les représentants du peuple, et de la solution desquelles dépend le bonheur ou le malheur de la nation.

L'on dit généralement que l'affaire de tout le monde n'est l'affaire de personne;

Et ceci s'applique aux gouvernements plus qu'à toute autre chose.

Depuis un certain nombre d'années surtout, le peuple paraît s'être désintéressé davantage de tout ce qui regarde l'administration de la chose publique, et plus particulièrement l'électorat de la province de Québec.

Constatons le fait, sans en rechercher la cause, par ce que ne serait certainement pas à la louange des politiciens de l'heure actuelle.

Il importe donc pour l'électeur, de se bien convaincre que tout ce qui brille n'est pas or.

Il est, en politique, beaucoup de pierres fausses qui brillent d'un éclat vif, mais ne peuvent résister à une analyse tant soit peu sérieuse.

Beaux discours à la phrase mielleuse, ou aux éclats de voix qui électrisent ils sont capables, à l'occasion, dans le feu d'un discours, de vous communiquer une émotion qu'ils n'éprouvent pas eux-mêmes; Ils feront même le geste de s'ouvrir la poitrine pour vous montrer comme quoi leur cœur bat du plus pur patriotisme.

Ces candidats pleins d'entregent qui vous ont un tour de chapeau, une poignée de main, avec au besoin une familière tape sur l'épaule d'une si séduisante attraction.

Tout cela c'est fort beau. Mais encore faut-il se demander si cet éclat n'est pas seulement du clinquant.

Il y a les bons candidats et les bons députés.

Ce ne sont généralement pas les meilleurs candidats qui font les bons députés.

Il est des candidats qui une fois élus seront des députés travailleurs, véritablement utiles à leurs pays, contrairement à tant de nullités tapageuses qui ont l'avantage d'être des candidats de premier ordre.

Mais le peuple ne doit pas oublier en cela que si tout ce qui brille n'est pas or par contre, tout ce qui est or ne brille pas d'un égal éclat.

L'électorat devrait viser à avoir comme représentants en parlement non pas des *bagouards* qui n'ont que le talent de les flagorner, mais des hommes qui pensent par eux-mêmes et qui ont le courage d'exprimer leur opinion. Voici ce qu'écrivait ces jours derniers le courriériste parlementaire du journal *La Patrie*, un observateur qui a le courage de dire à la majorité de notre députation française de la province de Québec à Ottawa, ce qu'il pense d'elle et de son utilité en Chambre.

"Il y a dans la députation Québécoise une trentaine de braves gens dont l'effort à chaque session, se réduit à deux ou trois interpellations que le plus ignorant de leurs électeurs pourrait formuler tout aussi bien qu'eux.

On ne les voit jamais à la commission des comptes, où se déroulent une demi-douzaine d'enquêtes très importantes, de fait, je ne crois pas qu'on trouverait, dans le compte rendu sténographique de ces enquêtes une seule question posée par un Canadien-Français. Ils ne vont à la commission des chemins de fer que si par hasard, un projet touche directement à leurs intérêts électoraux; ou bien ils y arrivent au dernier moment sous la houlette d'un coulisier qui a été les embrigader dans la tabagie pour soutenir l'étendard glorieux du G. T. du C. P., ou du Canadien-Nord et je ne sais

rien de plus propre à les discréditer auprès des députés de l'Ouest et de l'Ontario, qui règle générale, envisagent les questions de chemins de fer au point de vue de l'intérêt public et qui parfois, sur le point de faire triompher une cause juste, se verront débordé par le bataillon moutonnier, culotteurs de pipes, venant au vote les yeux fermés."

La principale cause du mépris, de la pitié, de l'indifférence dédaigneuse (car c'est tout cela à des degrés divers) que la plupart des Anglais ont pour l'élément Canadien-Français, ce n'est pas notre attachement à la langue de nos pères ni le peu de fierté que nous montrons ou que nous ne montrons pas dans les questions de races; c'est l'ineptie profonde, la nullité en apparence irrémédiable d'un si grand nombre de nos représentants."

Tous les esprits éclairés qui ont lu ces lignes ne peuvent s'empêcher de reconnaître qu'elles sont l'expression de l'exacte et trop regrettable vérité.

L'on répondra peut-être à cela que ce mal n'est pas d'hier, qu'il a existé de tout temps depuis l'acte de la confédération. Nous retorquerons sans crainte qu'il a existé de tout temps dans une certaine mesure, mais jamais avec autant d'intensité que depuis la dernière décade.

Sans doute, sur une chambre de près de trois cents députés, il y aura toujours des nullités; mais pour l'honneur de notre province, aussi bien que pour la bonne administration de la chose publique, le devoir de l'électorat est de chercher à en diminuer le nombre.

L'on croira, peut-être que ces lignes sont écrites sous l'inspiration de la parti-sannerie politique.

Mais si l'on veut se convaincre du contraire, que l'on prenne les uns après les autres, chaque comté de la province de Québec et que l'on pèse la valeur réelle de chacun de nos représentants.

Après avoir élagué les nullités tapageuses qui n'ont que le mérite d'être de bons candidats, retranchons ceux qui n'ont pas même le courage de se lever une fois en chambre dans tout le cours d'une session longue de six mois, pour exprimer une idée qui vaille tant soit peu, et l'on verra à quoi se réduit la représentation française de la province de Québec.

Et maintenant si l'électorat veut rechercher la cause du mal que tous les citoyens bien pensants déplorent, ils la trouveront dans l'exploitation outrée du nom d'un homme, de Sir Wilfrid Laurier.

Il a suffi à n'importe quel ambitieux,

servi par des circonstances particulières, de se réclamer du nom de Laurier pour aller occuper un siège à la chambre des Communes.

Pour la satisfaction du dangereux orgueil de tenir l'un des nôtres au pinacle, l'électorat a consenti, sans trop s'en rendre compte, à diminuer le niveau intellectuel de sa représentation, au point de nous gagner le mépris des autres provinces de la confédération.

N'est-il pas grandement temps pour le peuple de la province de Québec de se ressaisir, et de se choisir des représentants non pas sous l'influence d'un sentiment mais sous la dictée de la saine raison.

LIMODON.

Programmes politiques

L'honorable M. Marchand, qui succéda à l'honorable M. Flynn, comme premier ministre de la province de Québec, arriva au pouvoir le 26 mai 1897.

Ce nouveau premier ministre libéral avait fait partie du gouvernement Joly, d'abord comme secrétaire et registraire et ensuite comme ministre des Terres de la Couronne. Il fut l'objet d'une enquête qui prouva qu'il avait, *par erreur de jugement*, vendu pour \$5,000 une propriété de la couronne au beau-frère du premier ministre, l'honorable M. Joly, qui valait \$17,000.

À l'avènement de l'honorable Mercier, il fut élu orateur de l'assemblée législative par une majorité de huit, sur M. Faucher de St-Maurice, proposé par le parti conservateur.

Quand l'honorable M. de Boucherville reprit le pouvoir, en 1892, l'honorable M. Marchand fut choisi par son parti comme chef de l'opposition. On l'appela *doyen* de l'opposition, pour adoucir l'injure qu'on faisait à l'honorable Mercier, que ses grands talents et ses états de services auraient dû, naturellement, porter à ce haut poste. Dans la fameuse campagne électorale de 1892, voici ce qu'il disait, l'honorable M. Marchand, le 13 février, parlant des scandales du régime dont il avait été un des partisans: "Je ne puis condamner trop sévèrement les scandaleuses opérations qui nous sont révélées, etc". C'est donc dire qu'il avait été un des *lâcheurs* de l'honorable Mercier, tombé du pouvoir.

Dans la campagne électorale, qui précéda son avènement l'honorable M. Marchand élabora un programme qu'il oublia de remplir, une fois à la tête des affaires de la province. Il avait promis à l'électorat de restaurer les finances; de mettre fin aux déficits budgétaires; de ne pas augmenter la dette; de donner

plus d'octrois à l'agriculture, à la colonisation et à l'instruction publique.

De quelle manière honora-t-il ces engagements?

Commençons par l'agriculture. En 1895, le gouvernement conservateur dépensait pour son progrès \$200,330, en 1897, \$230,795.

Sous l'honorable M. Marchand, en 1898, alors que le gouvernement libéral pouvait diriger un budget considérablement dégrevé, il réduisait l'agriculture à \$197,226, et en 1899 l'assistance à l'agriculture baissait à \$136,243, différence de 94,552 sur l'année 1897.

Et la colonisation ! cette œuvre nationale par excellence, a-t-elle bien avancée sous le régime Marchand ? En 1895, le gouvernement Taillon dépensait \$86,000, en 1896, \$116,100, et en 1897, \$169,900, contre \$79,000 durant l'exercice 1899, dirigé par le gouvernement Marchand, soit 90,000 de plus, en faveur des colons.

L'honorable M. Marchand, déclarait, avant son arrivé au pouvoir, que l'instruction publique réclamait \$200,000 de plus que les conservateurs lui accordaient. Combien a-t-on voté pour l'instruction publique pour 1898-99 ? \$412,010.00, y compris le fonds de \$50,000 créé par le gouvernement Flynn. Combien le gouvernement Marchand a-t-il dépensé ? \$375,143.28, soit \$36,866.72 de moins que la Chambre l'avait autorisé à dépenser.

« En arrivant au pouvoir, disait l'honorable M. Marchand, le 7 février 1899 à l'assemblée législative, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui lui enjoignait de s'appliquer avant tout au rétablissement de l'équilibre financier par la diminution des dépenses au moyen de l'économie et par l'augmentation des revenus sans imposer de nouvelles taxes. »

Au lieu d'économiser, les dépenses sous son régime ont été augmentées. Son gouvernement succédait à une administration qui avait fait des économies. Il lui aurait été facile de continuer cette politique que réclamait le meilleur intérêt de la province.

La mort vint surprendre l'honorable M. Marchand à son poste de premier ministre. Il eut pour successeur, l'honorable M. Parent.

L'honorable M. Robidoux, dont il avait été fortement question comme premier, à la mort de l'honorable M. Marchand, se voyait préférer un homme qui était loin d'avoir son expérience et son savoir.

Comme maire de Québec, l'honorable M. Parent avait laissé un souvenir d'excellent administrateur. On crut qu'il ferait un premier ministre parfait. Pourquoi pas ? Depuis quelques années le gouvernement provincial était si terre à terre, si pot au feu, que ce premier ministre libéral semblait arriver à son heure. Il continua le programme de son prédécesseur c'est-à-dire promettre beaucoup et donner peu. Ancien épicier, — nous ne lui en faisons aucun reproche : il n'y a pas de sots métiers, — il devait naturellement apporter au pouvoir les qualités qui lui avaient valu le succès dans son négoce.

Les grandes questions politiques furent

réduites à leur plus simple expression : on leur coupa les ailes.

Notre domaine public fut en proie à la plus honteuse dilapidation, tellement que des libéraux de vieille souche et fortement dévoués aux intérêts de leur parti se crurent obligés de jeter le cri d'alarme. On se rappelle les paroles du sénateur Legris, prononcées à Ste-Thérèse, dans le comté de Terrebonne, aux élections générales de 1904, qui flétrissaient en termes on ne peut plus énergiques ce gouvernement de spoliation, ne trouvant d'excuse de ses actes que dans la folie ou le crime.

Et qu'en a dit Henri Bourassa ? Ses fières accusations, qui ont eu tant de retentissement, n'étaient pas moins cinglantes à l'adresse de ce gouvernement qui sacrifiait de gaieté de cœur notre plus grande richesse nationale, nos forêts.

L'affaire Nemtaye, l'affaire Lajoie, de Péribonca, sont autant de scandales à l'actif de ce régime, qui persécuta les colons.

L'un des articles les plus solennels et les plus importants du régime Parent, était la promesse de diminuer les dépenses publiques.

Que l'on constate la marée montante de ces dépenses :

1898	\$4,415,370.00
1899	4,201,023.00
1900	4,433,386.00
1901	4,516,259.00
1902	4,490,677.00
1903	4,599,584.00
Total	\$26,656,299.00

Le parti conservateur a été au pouvoir de 1892 jusqu'à 1896 et une partie de l'année 1897.

1893	\$3,952,258
1894	3,876,990
1895	4,043,228
1896	4,041,221
Total	\$15,913,697

En 1896, qui est la dernière année pour laquelle le gouvernement précédent était responsable, les dépenses s'élevaient à \$4,041,221, et celles de 1903 s'élevèrent à 4,599,584.

L'honorable M. Parent, au pouvoir, avait donc augmenté les dépenses publiques considérablement après avoir promis à l'électorat de les réduire.

Le régime Parent n'a laissé que des souvenirs néfastes dans notre histoire politique.

Quand ce premier ministre disparu pour faire place au premier ministre actuel, l'honorable M. Gouin, dont nous parlerons, la semaine prochaine, la province ne jugea pas à propos de prendre le deuil. Et presque personne l'en a blâmé.

J. A. BEAULIEU.

— Une carte d'affaire est essentielle pour le commerce, vous en trouverez de tous les goûts et de tous les prix chez J. H. A. Labelle, imprimeur, St-Jérôme.

— Annoncez dans LA NATION organe du district de Terrebonne.

LA NATION est publiée par La Cie. d'Imprimerie de Saint-Jérôme, qui en est propriétaire, et est imprimée par J.-H.-A. Labelle, imprimeur, à Saint-Jérôme, P. Q.

CANADA (Province de Québec) District de Terrebonne) Cour Supérieure

No. 561
IN RE : Succession vacante CHRISTOPHE C. COOKE.

Je soussigné donne par les présentes avis que j'ai été nommé, par jugement de cette Cour en date du quatre avril courant, curateur à la dite succession vacante. Toute réclamation contre la dite succession devra être produite entre mes mains à mon domicile à Cushing, dans le Canton Chatham, dans les trente jours du présent avis.

Donné à Cushing, Township de Chatham, ce neuf d'avril 1908.

C. F. KAIRS.

Curateur.

PROVINCE DE QUÉBEC (District de Terrebonne) Cour Supérieure

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demoiselle Marie Cécile-Adrienne Charlebois, fille majeure, de St-Benoît dans le dit district en sa qualité d'héritière présumptive de Hector Charlebois son père absent de cette province, présentera à l'hon. Juge de la Cour Supérieure siégeant à Ste-Scholastique dans le dit district de Terrebonne, une demande pour être envoyée en possession des biens du dit Hector Charlebois samedi, le seizième jour du mois de Mai prochain, à dix heures du matin au palais de justice à Ste-Scholastique dans le dit district. Toute personne qui peut ou pourrait avoir à exercer quelque droit contre le dit Hector Charlebois est requise de présenter sa réclamation devant la dite Cour le ou avant le jour de la présentation de la dite demande pour envoi en possession.

St-Benoît, le 9 Avril 1908.

JOS. GILROUARD, Notaire,

Pour la Requérante.

PROVINCE DE QUÉBEC (District de Terrebonne) Cour Supérieure

No. 162

IN RE : Succession vacante de OLIVIER LEROUX, en son vivant cultivateur de la paroisse de Ste-Sophie, district de Terrebonne.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le soussigné Joseph Édouard Parent, notaire de la ville de St-Jérôme, dit district a été, le 11 avril courant 1908 nommé par la dite Cour Supérieure curateur à la dite succession vacante, et a prêté serment comme tel.

JOSEPH ÉDOUARD PARENT,

Curateur.

Votre Argent placé à la Banque — travaille pour vous —

Si vous le gardez en poche, il ne vous rapporte rien ; vous avez au contraire mille tentations de le dépenser

LA BANQUE D'HOCHELAGA

vous offre toutes les facilités et les garanties désirables si vous avez l'intention d'ouvrir un compte d'Épargne Vos économies y seront en sûreté.

L'intérêt vous sera payé tous les trois mois

Votre argent est toujours à votre disposition ; vous pouvez le retirer en tout temps, sans avis Que votre compte soit considérable ou de peu d'importance, il sera accueilli avec le même empressement et recevra la même attention.

DIRECTEURS DE LA BANQUE :

MM. F. X. ST-CHARLES, Président.
ROBT. BICKERDIKE, Vice-Président.
HON. J. D. ROLLAND, J. A. VAILLANCOURT, A. TURCOTTE, E. H. LEMAY, J. M. WILSON.

Capital autorisé . . . \$4,000,000
Capital payé . . . 2,500,000
Fonds de réserve . . 2,000,000

Banque d'Hochelaga.

SAINT-JÉRÔME.

Alex. Lefort,

GÉRANT.

J. A. Beaulieu

AVOCAT

Bureau Edifice LA PRESSE,
Rue St-Jacques, Montréal.

Suit toutes les cours du district de Terrebonne.

NANTEL & ROCHON

Avocats

ST-JÉRÔME.

CO. TERREBONNE

J. V. Léonard

AVOCAT

ST-JÉRÔME,

CO. TERREBONNE.

TEL. BELL No. 60.

L. L. Legault, B.C.L.

AVOCAT

LACHUTE, Que.

Geo. N. Fauteux

Notaire

ST-EUSTACHE

Argent à prêter et très bons placements sont constamment offerts.

J. Albéric Sigouin

NOTAIRE

Commissaire de la Cour Supérieure District de Terrebonne.

\$10,000 ARGENT À PRÊTER

164 rue Labelle, St-Jérôme

HOTEL DU NORD

C. BONENFANT, Prop.

Accommodation de première classe pour voyageurs.

Spécialité : Table de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Tél. Bell No. 74. ST-JÉRÔME, P. Q.

HOTEL BELLEVUE

P. LAPOINTE, Prop.

Accommodation de première classe pour voyageurs.

Voitures à tous les trains. Vins, Liqueurs et cigares de choix.

Tél. Bell No. 65. ST-JÉRÔME, P. Q.

Hotel du Marché

CHS. GAUTHIER, PROP.

Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Près du Marché, ST-JÉRÔME, P. Q.

HOTEL C. P. R.

E. LADOUCEUR, PROP.

Chambres et Pension de première classe.

Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Près de la gare, ST-JÉRÔME, P. Q.

Hotel St-Jérôme

JOS. DEBIEN, PROP.

Chambres et pension de première classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix.

Deux beaux chevaux gris pour mariages et comparages.

COIN ST-GEORGES ET CONCEPTION
ST-JÉRÔME, P. Q.

Dr. P. E. BOUSQUET

SPECIALISTE

(Attaché de la Clinique de l'Hôtel-Dieu.)
Maladies des Yeux des Oreilles
du Nez et de la Gorge.

101 rue St-Denis, MONTREAL

TELEPHONE BELL 2034 EST

Bureau de Consultation : 2 à 6 hrs. l'après-midi



Un Tour du Monde

INTERESSANT, économique, instructif, offert par **"La Patrie"** dans une éblouissante série d'illustrations sur papier de luxe, publiées dans de magnifiques

SUPPLEMENTS DU SAMEDI

dont le NUMÉRO de
PAQUES sera le premier.

Pendant que quelques privilégiés font leur voyage d'Europe tous les ans, des milliers de personnes sont forcées de rester chez elles, incapables de satisfaire leur ardent désir de voir. Ce sont les favorisés de la fortune seulement qui peuvent visiter et admirer les beautés naturelles et les merveilles d'art et d'architecture du vieux monde, pendant que pour les masses les somptueux palais, les châteaux du moyen-âge, les panoramas renommés, les champs de bataille historiques témoins de l'épopée impériale, les temples de l'art, l'humanité qui vit au-delà des deux océans ne sont que songes fabuleux, une terre enchantée dont Dame Fortune s'est plu jusqu'ici à leur fermer les portes. Cependant tout cela est changé, et avec le

Voyage autour du Monde de

La Patrie

Ces choses sont mises à la portée de tous, riches ou pauvres. Le désir si naturel de voir les merveilles du monde peut maintenant être gratifié, car il n'est plus nécessaire de posséder beaucoup d'argent. Avec son

Numéro de Samedi, le 19 Avril.

"La Patrie" commencera la publication de ces superbes gravures qui nous feront voir tour à tour

BETHLEEM et JERUSALEM Les lieux témoins de la vie et de la mort du Christ.

LA FRANCE—La terre de nos aïeux.

ROME—Le Boulevard de la Chrétienté. **LOURDES**—Le Sanctuaire des Miracles.

Ces numéros seront de véritables œuvres artistiques que l'on voudra conserver et faire relier en un merveilleux album. Si vous voulez visiter, sans vous déranger les **VILLES** et les **MONUMENTS CÉLÈBRES**, n'oubliez pas de vous procurer

LA "PATRIE" du SAMEDI



LE NOUVEAU BUREAU DE LA PATRIE
JOURNAL FRANÇAIS VRAIMENT INDÉPENDANT 20 rue

PAR-CI, PAR-LÀ

La nomination de M. Desbaratts à la succession du colonel Gourdeau comme sous-ministre du département de la marine semble être officielle. Encore une position importante qui passe aux mains d'un anglais. Et vive Laurier !!!

~

Notre confrère l'*Avenir du Nord* qualifiait LA NATION de circulaire hebdomadaire la semaine dernière. La laide grimace dépitée que lui arrache la lecture de règlements comme celui de St-Thérèse, n'est que le prélude de beaucoup d'autres, nous en avertissons charitablement le confrère. Nous en avons encore des bottes de règlements.

Si le dépôt vous donne des malaises, Jules Edouard, absorbez quelques boîtes des pilules de toutes couleurs dont les annonces couvrent le tiers et demi du coquet volume que vous servez à vos abonnés hebdomadairement.

~

Le projet de loi de notre député M. Jean Prévost, aux fins de donner à St-Jérôme une cour ayant juridiction concurrente pour les causes de la cour Supérieure du district et celle d'une partie du district d'Ottawa est passée du comité de législation devant l'assemblée législative.

Il a déjà subi des avaries considérables. Ainsi l'on en a fait disparaître la clause la plus importante, tant au point de vue des intérêts des justiciables qu'au point de vue du bénéfice que notre ville aurait pu en retirer, en élaguant le dispositif qui donnait à St-Jérôme juridiction sur partie du district d'Ottawa.

Nous ne comprenons pas pourquoi le chef du gouvernement M. Gouin et ses collègues se sont opposés à cette clause. Tous ceux qui connaissent comme nous la région Labelle conviennent volontiers que la création d'un district judiciaire dans cette région n'est pas chose praticable pour le moment et ne le sera probablement pas avant quinze et peut être vingt cinq ans.

D'ici là ces pauvres plaideurs continueront de descendre par la ligne du Nord, passeront dans notre ville même et feront encore 100 milles de chemin de fer pour aller se faire juger à Hull.

Si M. Gouin veut absolument se venger de M. Prévost, il pourrait se dispenser de le faire sur le dos des plaideurs de cette partie de la région Labelle.

~

L'enquête de la Commission contient des révélations qui donnent raison à ceux qui s'opposèrent si fortement à la rentrée de feu R. Préfontaine dans le cabinet fédéral.

Cet homme aura été une véritable calamité non seulement pour son parti, mais même pour son pays.

Les concessions de droits de pêche sur neuf lacs ayant une superficie de 15 000 milles carrés, sur des centaines de milles de littoral, moyennant une rente annuelle de \$300, sont maintenant des faits con-

Feu Raymond Préfontaine était un po-

liticien qui jouissait certainement d'un certain prestige sur les foules.

Le peuple n'a pas su distinguer que c'était là une pierre fausse assez richement montée.

LES ASSURANCES

Il est un marchand de nos amis, qui, dans le but de populariser une marque de commerce de hardes faites, donne à tout acheteur d'un complet une police d'assurance contre les accidents de mille dollars. C'est un excellent moyen de réclame nous assure-t-il

La mère Gouin a-t-elle été informée du succès de notre concitoyen ? Nous sommes portés à le croire.

La prochaine campagne électorale va se faire avec des polices d'assurances, du moins la chose est probable.

L'extraordinaire loi qui vient d'être adoptée à la législature de Québec sous le haut et puissant patronage de M. Gouin, enlevant aux municipalités le droit d'imposer quelques taxes que ce soit sur les compagnies d'assurances nous rend songeur.

Et si les électeurs veulent y réfléchir sérieusement, ils se demanderont comme nous, la raison de cette sollicitude immorale d'un gouvernement en faveur des compagnies d'assurances anglaises, américaines, canadiennes sur la vie, le feu, les accidents etc.

Sous le prétexte que ces compagnies paient des droits au gouvernement, M. Gouin dit : Vous, petites et grandes municipalités vous ne toucherez pas aux compagnies d'assurances, je les prends sous ma protection.

Mais alors, pourquoi M. Gouin généralisant le principe, ne dirait-il pas pareillement : les débitants de liqueurs paient déjà de lourdes taxes à mon gouvernement, conseils municipaux vous ne taxerez pas les débitants de liqueurs ; les colporteurs me paient des taxes eux aussi, laissez passer les colporteurs.

Et cet acte du gouvernement est d'autant plus révoltant qu'une grande partie des compagnies d'assurances qui opèrent dans notre province sont des compagnies étrangères, américaines, anglaises qui viennent ici nous prendre notre argent canadien pour l'apporter chez eux.

Et M. Gouin les met sous son aile sous prétexte de les protéger contre la rapacité des municipalités. Evidemment il y a anguille sous roche.

Et l'autonomie municipale, qu'en faites vous gouvernement de potentats aux petits pieds.

Nous ne pouvons dire à quel point cette petite loi va atteindre les revenus des cités, mais ce que nous pouvons affirmer sans crainte, c'est que le gouvernement Gouin fait perdre du coup à la ville de St-Jérôme, dont les ressources sont déjà si aléatoires, que le conseil a jugé nécessaire d'imposer une taxe locative, un revenu annuel de trois cents piastres environ.

C'est une grande victoire pour les compagnies d'assurances. Saurons-nous jamais ce que cette victoire leur a coûté.

Plus on s'y arrête et plus on sent qu'il

y a quelque chose là-dessous qui ne sent pas bon.

Ne serait-ce pas là la revanche, la contre-partie du rattachement de l'Abbitibi.

Le fantôme des élections avec une caisse vide, ça n'est pas rassurant.

Pourquoi ne pas aller au peuple avec des polices d'assurances, tout comme le marchand du coin.

Après tout il y a tant et tant de gens qui s'assurent sur la vie, que le gouvernement Gouin a peut-être cru prudent de s'assurer le pouvoir.

LEDROIT.

Aux Membres de la Société d'Agriculture No. 2 du Comté de Terrebonne

Messieurs,

Il est urgent que notre district prenne les moyens d'améliorer les graines de semence comme cela se pratique dans l'Ontario, au lieu d'être dans l'humiliante obligation de recourir à l'étranger pour se procurer du grain de semence de choix, ce qui d'ailleurs nous coûte passablement cher.

Je vous avouerai bien franchement que j'ai bien peu de confiance comme grain de semence dans le grain récolté l'an dernier dans notre district, vu la mauvaise saison que nous avons eue. De l'aven de tous, le grain est léger, "c'est de la balle" comme disent les gens. Eh bien ! quelle récolte pouvez-vous espérer si vous semez de la balle ?

Pour encourager la production d'un grain net et vigoureux. La Société d'Agriculture No. 2 de ce comté a décidé d'ouvrir un concours aux conditions suivantes :

1. Pour cette année nous avons adopté l'Avoine "Banner" Américaine, pas d'autres ;

2. Il faudra en semer au moins 3 arpents dans du terrain bien propre, bien préparé ;

3. Le grain de semence devra être pur, net, non mélangé à d'autres variétés et avoir été inspecté ;

4. Chaque concurrent aura 25 cents à payer pour son entrée au concours ;

5. Nous ne pouvons pas accepter plus de 25 concurrents ;

Alors hâtez-vous d'envoyer votre application afin d'avoir votre place et afin que j'en notifie le Département de l'Agriculture.

6. L'honorable Ministre de l'Agriculture nous accorde une allocation spéciale de \$50.00 qui sera divisée en 5 prix : \$15.00, \$12.00, \$10.00, \$8.00 et \$5.00.

La visite des champs sera faite par des juges choisis et payés par le Département de l'Agriculture d'Ottawa, c'est-à-dire que ce concours ne coûtera pas un sou à votre Société d'Agriculture, et que loin de là, le gouvernement nous accorde \$50.00 pour nous permettre d'améliorer nos grains de semence, pour nous faire du bien. Ce don de \$50.00 n'est rien, absolument rien, comparé aux résultats bienfaisants de ce concours, car en peu d'années nous ne verrons dans notre district que de l'avoine de premier choix, non-seulement pour la semence, mais

aussi pour la consommation locale et le marché. Les premiers à bénéficier de ce concours, ce seront les concurrents dont les noms seront publiés dans les documents officiels du Gouvernement à Ottawa, ce qui leur fera une excellente réclame pour vendre leurs grains plus tard. J'espère donc que d'ici au 27 avril j'aurai une liste de 25 cultivateurs bien décidés de faire partie de ce concours.

Reste la question de trouver de l'avoine "Banner" américaine de premier choix, inspectée, nette tel que le veut le gouvernement.

Ce problème est des plus faciles à résoudre.

Vous pouvez acheter cette avoine à \$1.00 le minot de 34 livres chez Wm. Ewing & Cie., 142 rue McGill, Montréal, ou chez Dupay & Fergusson, 38 Place Jacques-Cartier, Montréal ou si vous le préférez me confier l'achat de cette avoine, je m'en chargerai volontiers et gratuitement ; mais ce qui est plus simple, envoyez à l'un de ces marchands votre commande accompagnée du montant et vous allez recevoir une avoine de semence de premier choix, inspectée. N'oubliez pas de demander de la Banner Américaine et de m'envoyer votre nom avec 25 cents pour votre entrée dans le concours.

L'avoine est en sac de 3 minots, c'est-à-dire qu'il y a 102 lbs par poche. Faites donc un effort pour acheter cette année au moins 3 sacs de cette avoine, c'est-à-dire 9 minots (\$9.00) et 30 cts pour les sacs. Un minot de cette avoine en vaut trois de celle que nous avons récoltée l'an dernier ; vous reconnaîtrez avant longtemps que je ne pouvais pas vous donner un meilleur conseil que celui-là, et aucun de vous n'aura à le regretter.

N'oubliez pas en outre que si vous avez la chance d'obtenir un prix, cette avoine ne vous aura rien coûté ou presque rien.

Je suis persuadé que ces concours de récoltes en vue de la production du bon grain de semence sont appelés à faire un bien incalculable dans notre province, comme la chose est arrivée dans l'Ontario.

Comme l'a si bien fait remarquer M. Gigault dans son discours à Trois-Rivières à la convention de la Société d'Industrie Laitière, la Province d'Ontario grâce à ces concours a augmenté le rendement de l'Orge Mandchourie, de 9 boisseaux de l'acre ce qui représente un surplus de \$2,500,000 sur les années antérieures, l'augmentation de l'avoine a été de 3 minots de l'acre, ce qui représente un surplus de \$2,000,000.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans notre province ?

En avant donc pour l'amélioration des grains de semence. Envoyez-moi vos noms le plus tôt possible pour ce concours que nous tiendrons tous les ans à l'avenir pour améliorer soit l'orge, soit l'avoine, soit les patates, etc., etc. Pour cette année, nous nous contenterons de l'avoine "Banner". Cette avoine est une des plus productives parmi les variétés blanches que nous ayons en culture, elle est certainement la meilleure pour la culture générale, et sans aucune exception, elle a donnée entière satisfaction à

tous ceux qui l'ont cultivée depuis quelques années. Elle est demie-hâtive
Je compte sur vous messieurs ! Au revoir ! A bientôt !

DR. W. GRIGNON,
Sec.-Trésorier,
De la Société d'Agriculture No. 2
Comté de Terrebonne,
Ste-Adèle, P. Q.

PLUS DE GENE

Et pourquoi se gênaient-ils aussi nos ministres fanatiques d'Ottawa, maintenant qu'ils connaissent les principes du grand chef Sir Wilfrid Laurier touchant les droits des minorités qui composent la confédération.

Vaut autant ne pas y aller par quatre chemins, et ne pas dépenser en pure perte deux feuilles de papier, même pour sauver les apparences. M. Lavergne de Montmagay demandait au ministre de la Justice M. Aylesworth :

1. Le gouvernement est-il informé que les chapitres 2 et 25 des Statuts de la province de Saskatchewan, 1907, intitulés respectivement "An act for raising money on the credit of general revenue fund of Saskatchewan" et "an act to provide for the organization and maintenance of secondary educational institutions" contiennent des dispositions contraires à la clause éducative de la loi d'autonomie de la Saskatchewan 1907?

2. Le gouvernement sait-il que le délai pour le désaveu de ces lois expire le 22 avril prochain ?

3. Le gouvernement va-t-il désavouer ces lois ?

M. Aylesworth a répondu à M. Lavergne sans mettre de gants.

1. Non.

2. Oui.

3. Non.

Et en effet, nous nous demandons à quoi bon pour le gouvernement s'enquérir des faits, quand il est écrit à toutes les pages de notre histoire politique depuis dix ans que les minorités n'auront de droits que ce que voudront bien leur accorder les majorités.

M. Aylesworth s'inspire de la conduite suivie par son chef depuis dix ans. Pas besoin de temporiser. Les tergiversations ne sont plus même de mise.

Et M. Aylesworth répond crânement aux questions si importantes de M. Lavergne avec trois monosyllabes d'une sècheresse qui ne laisse plus aucun doute possible sur l'asservissement complet du chef, du grand chef des canadiens français.

Fichez nous donc la paix avec vos minorités. Nous avons bien le temps de nous occuper de ces vécilles. La politique de notre gouvernement est assez connue sur ce point que vos questions sont sangrentes.

Et vous verrez que *Le Canada*, *Le Soleil* et tous les journaux français qui broient du picotin à pleine mâchoire ne parleront seulement pas de cela.

A quoi bon, après tout, ils sont sous la férule du chef, qui lui, est sous la férule de ses collègues. La ration est abondante, les autres ne doivent pas avoir faim.

JEAN D. PRÉ.

Comment on fait passer un bill privé

Les journaux de jeudi nous apprennent que les relations sont un peu tendues entre M. Jean Prévost ancien ministre de la Colonisation, et M. Charles Lanctôt, assistant-procureur général. Le député de Terrebonne reproche au fonctionnaire son intervention trop inquiète dans la confection de la Charte de la Compagnie Hydraulique de la Rivière du Nord.

Le député de Saint-Louis, M. Langlois qui n'aime pas à dire toujours "toute sa pensée", demande alors que la querelle soit vidée au caucus ministériel.

Le premier ministre, avec le ton grave et triste que chacun lui connaît, déclare que M. Lanctôt n'est à la Chambre qu'avec son autorisation, et dans le plus grand intérêt de la Province.

Il est à supposer que tout se terminera par un compromis : les objections de M. Lanctôt au bill de M. Prévost deviendront moins fortes, et ce dernier cessera de protester contre la présence en Chambre de son adversaire d'un jour.

L'empressement avec lequel on a voulu étouffer cette discussion me porte à croire que tout n'est pas faux dans ce qui se murmure au sujet de la législation d'intérêt privé.

C'est un secret de polichinelle que les grandes compagnies, les villes elles-mêmes, paient chaque année, à certains fonctionnaires dépendant du procureur général, des sommes rondes, variant d'ordinaire entre \$100 et \$1000.

Elles doivent par là rétribuer les services de ces messieurs, qui ont examiné le texte de leurs bills.

Ces fonctionnaires déclarent alors que la loi dont on leur a soumis le projet peut être votée par le Parlement. Ceci leur demande un certain travail, mais ne sont-ils pas déjà payés pour le faire ?

Ne reçoivent-ils pas de la province des salaires divers, mais très satisfaisants, pour la besogne qu'ils accomplissent ? De quel droit forcent-ils les compagnies à récompenser leur appui ou simplement leur silence ?

Je ne dis point que ces messieurs exigent de l'argent avec insistance. Je tout le monde se comprend à mots couverts, et, comme dit Beaumarchais, "on a l'art de plumer la poule sans la faire crier."

La plupart des députés sont au courant de ces manœuvres louches, mais, par crainte des fonctionnaires visés, ils aiment mieux se taire.

Quant aux compagnies, leurs directeurs sont des hommes d'expérience, qui savent faire la part du feu, et les actionnaires ferment les yeux sur certains articles des comptes qui leur sont présentés. Le rapport du gérant dit simplement : Dépenses encourues pour faire amender à Québec la charte de la Compagnie. . . chacun sourit, et nul ne demande de détails.

Le *Nationaliste* s'offrait à prouver l'an dernier que plusieurs membres du Parlement provincial se vendaient couramment : la chose est au moins vraisemblable, car celui qui doit corrompre les autres pour obtenir ce qu'il demande est vite exposé à céder lui-même à des tentations analogues.

Le ministère Gonin a été convaincu de bien des fautes depuis l'entrée de M. Bourassa dans la politique provinciale et ce n'est pas ce que je dénonce aujourd'hui qui saurait l'émouvoir.

Mais il y a des choses qu'on ne saurait trop redire. . . Quand il en aura assez le peuple se réveillera peut-être.

(Du *Nationaliste*.)

ROMUALD ROY.

POUR LE FRANÇAIS

LA PETITION DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE.

Nous nous faisons un devoir de nous unir au mouvement lancé par l'Association Catholique de la jeunesse tendant à la reconnaissance pratique des droits du français comme langue officielle.

Voici en quels termes nos jeunes gens motivent et expliquent l'initiative qu'ils ont cru devoir prendre sur cette importante question.

"Souvent disent-ils, nous entendons récriminer contre le fait que la Province de Québec en très grande majorité française, notre langue le français est presque universellement ignorée et bannie des services d'utilité publique."

A-t-il affaire aux grandes compagnies encouragées, subventionnées même par ses deniers ; s'agit-il d'horaires de chemins de fer, de billets, de blancs de contrats à signer, de renseignements écrits ou oraux de toutes sortes à obtenir, le peuple qui n'a pas appris l'anglais doit se résigner à ne rien comprendre et à ignorer parfois ce qu'il lui importerait de savoir.

Il n'est pas un des Canadiens-Français qui ne déplore ce pénible état de choses ; et tous voudraient y remédier.

Le meilleur moyen, croyons-nous, pour cela, est d'exprimer à qui de droit le sentiment universel de notre population à cet égard.

"L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française, qui a été fondée il y a quatre ans pour promouvoir les intérêts de notre religion et de notre nationalité ; qui depuis, n'a cessé de recevoir l'approbation et les bénédictions de tout l'épiscopat canadien français ; qui s'est répandue ainsi que son organe le *Semeur*, dans tous les centres les plus importants du Canada ; l'A. C. J. C., disons-nous, a cru devoir organiser

Toujours sans Succès

"Fruit-a-lices" seul réussit

Madame Rioux est l'épouse de M. Jos. Rioux un riche marchand de bois de St-Moïse.

Madame Rioux est bien connue et estimée dans son village, et son témoignage spontané en faveur de "Fruit-a-lices" devrait être convaincant.



St-Moïse, Québec.

J'ai beaucoup de satisfaction à témoigner des bons résultats que j'ai obtenus par l'usage de vos célèbres tablettes "Fruit-a-lices." Durant plusieurs années j'ai souffert d'une grave maladie du foie et de la constipation. J'avais des douleurs constantes au côté droit et aux reins et ces douleurs étaient parfois violentes et insupportables. Ma digestion se faisant bien mal, me causant de fréquents maux de tête, j'étais devenue sans force et bien débile. J'employai, mais sans obtenir aucun soulagement, beaucoup de pilules et remèdes pour le foie, et plusieurs médecins me traitèrent sans plus de succès.

Du moment que je commençai à employer "Fruit-a-lices," j'eus la joie de voir ces terribles douleurs aux reins et au côté droit, disparaître et ma santé s'améliorer rapidement et je me guéris complètement avec trois boîtes.

(Signé) MADAME JOSEPH RIOUX.

"Fruit-a-lices" ou Tablettes de Fruits pour le Foie, se vendent chez les marchands à raison de 50 cents la boîte — 6 boîtes pour \$2.50. Elles seront expédiées sur réception du prix par : "Fruit-a-lices" Limited, Ottawa.

par l'entremise de quelques uns de ses cercles, un vaste pétitionnement en faveur de l'usage obligatoire du français, concurremment avec l'anglais, dans tous les services d'utilité publique."

Nous invitons donc hommes, femmes et enfants à qui la requête en question pourra être présentée de la signer à deux mains.

Cette petition est adressée aux ministres et députés de la Chambre des Communes et demande bien humblement à ce que dans la pratique le droit, qui nous est conféré de par l'acte de la confédération, le droit à l'égalité des langues française et anglaise soit consacré par les compagnies de chemin de fer, de téléphone, de tramway, et généralement dans tous les services publics.

Nous ne pouvons que féliciter l'association catholique de la jeunesse de sa patriotique initiative, et espérons que tous ceux à qui leurs loisirs permettent de le faire, l'aideront de leur travail.

Baume Rhumal

25 Ans
de
Succès !

Le Remède le plus efficace et le plus digne de confiance pour la prompt guérison des : Rhume, Toux, Bronchite, Extinction de Voix, Croup et autres Affections de la Gorge et des Poumons.

Pas d'effets fâcheux à craindre

Vendu chez tous les marchands 25c. la bouteille.

Préparé par L. R. BARIDON 13 RUE ST-JEAN MONTREAL, QUEBEC

Calendriers ! Calendriers !!

POUR 1909

Nous avons dès maintenant un assortiment considérable d'échantillons de **Calendriers pour 1909** que nous offrons à des prix très raisonnables. Ordonnez de bonne heure si vous voulez être certains que vos commandes seront remplies à temps.

J. H. A. LABELLE
IMPRIMEUR
ST-JEROME, P. Q.

HOTEL C. P. R.

N. E. N. SEGUIN, Prop.
STE-SCHOLASTIQUE, P. Q.

Accommodation de première classe, chambres confortables, water-closet etc.
Donnons des repas à toute heure et service de charretier à la demande des voyageurs.

TELEPHONE BELL NO. 30.
113-115

M. Isenberg

MARCHAND DE
Guénilles, Os, Vieilles Cla-
ques, Fer, Fonte, Cuivre,
Pellateries, Etc.

Les prix de Montréal sont payés comptant.

279-283 Rue LABELLE
Saint-Jerome, P. Q.



Si vous avez besoin de
VERRES, LORGNONS ou LUNETTES
bien ajustés qui vous donneront
Entière Satisfaction . . .
CONSULTEZ E. E. DU VERGER
Opticien Diplômé
Reconnu par la Législature de Québec.
10 ans de pratique à Chicago.
Examen gratuit de la vue. — Prix raisonnables.
Yeux Artificiels : Assortiment complet.
202 St. Denis, près Ste-Catherine, MONTREAL

Société des Frais Funéraires de Saint-Jerome



\$1.50 par année pour votre famille

S'adresse à Téléphone Bell No. 88.

JOS. TRUDEL

Entrepreneur de Pompes Funébres

J. TRUDEL, ST-JEROME

Directeur.

Encadrement d'images.

26-1-07

BUANDERIE SAINT-JEROME

Tout ouvrage fait à la main. Aucune machine ni ingrédients chimiques ne sont employés.
RIDEAUX DE DENTELLE une spécialité.
PRIX MODÉRÉS.

Geo. Lepage

Rue St-Georges,

ST-JEROME

Meunier & Rolland

MANUFACTURIERS

PORTES ET CHASSIS,
JALOUSIES, MOULURES

Bois de Charpente, Bois préparé, Tour-
nage, Découpage, Etc.

Toutes sortes de travaux faits promp-
tement et à des prix modérés.

MEUNIER & ROLLAND

ancienne manufacture Limoges, près du mon-
lin à l'usine de M. Maillé SAINT-JEROME.

PELLETIERIES

JE PAIE les plus hauts
prix du marché
pour tous genres de

Fourrures
non-préparées,
Cire d'Abellies
et Ginseng.



Envoyez-moi vos
PELLETIERIES.

WIRAM JOHNSON, 494 Rue St-Paul, MONTREAL, P.Q.

AVIS

Toute personne qui désire acheter une terre ou une propriété dans un village ou une ville, ou qui désire vendre sa propriété ou l'échanger pour un commerce quelconque, ferait bien de s'adresser à MM. Derouin & Lorrain, de St-Jérôme.

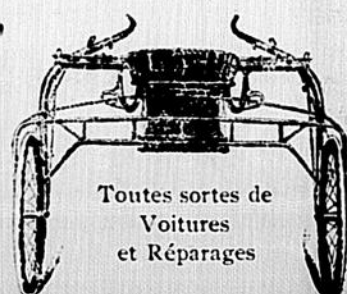
MM. Derouin & Lorrain sont en rapport avec les agents les plus compétents de Montréal et donne toujours pleine satisfaction.

Felix Brunelle



SPECIALITÉ :
Sulkeys-Bicycles et
Sulkeys de chemin.

FORGERON
VOITURIER



Toutes sortes de
Voitures
et Réparages

ST-EUSTACHE, P. Q.

Annoncez dans

'La Nation'

JOURNAL POPULAIRE

POUR

Le District de Terrebonne

R. GUENETTE FILS & CIE

MANUFACTURIERS
ENTREPRENEURS.

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Tournage, Découpage,
Meubles de toutes sortes, Etc.

Nous donnerons des estimés pour n'importe quel genre
d'ouvrage en menuiserie.

CHEMIN DE LA MANUFACTURE ROLLAND,

Tel. Bell No. 93.

ST-JEROME, P. Q.

J. ART. BELANGER

MARCHAND DE
CHAUSSURES

Chaussures de toutes sortes et dans les derniers goûts pour
convenir à toutes les bourses.

Agent pour la célèbre claqué **Jacques-Cartier**.

150 RUE ST-GEORGES

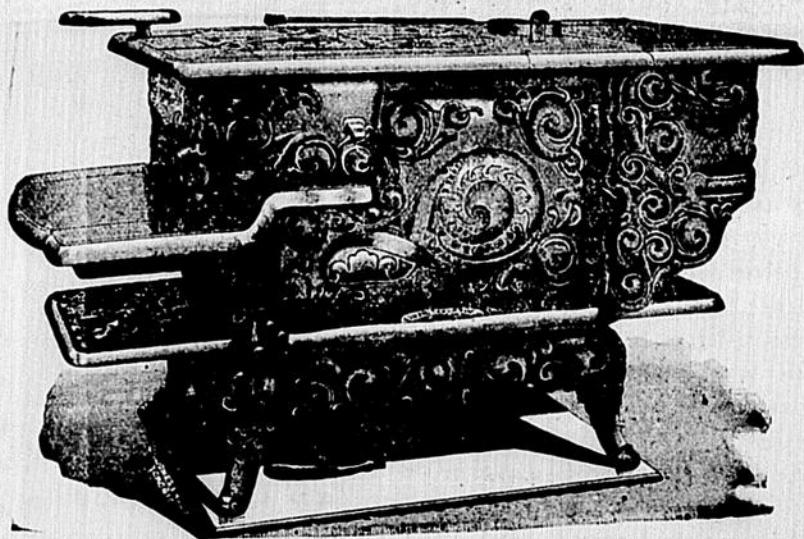
Porte voisine de la Pharmacie Gilbert,

St-Jerome, P. Q.

S. G. LAVIOLETTE

Marchand de

POELES DE CUISINE ET AUTRES,
COURROIES POUR MOULINS,
SCIES RONDES, DYNAMITE,
FERRONNERIES, PEINTURES, VERNIS,
FAIENCE, POTERIE VERRERIE,
FERBLANTERIE, ETC., ETC.



Chaque poêle vendu est accompagné d'un certificat au sujet de la qualité et de la cuisson.

MOULINS A COUDRE de \$25.00 et \$30.00.

LAMPES ELECTRIQUES de qualité supérieure pour 25c.

BICYCLETTES **RED BIRD**, de Brantford, Ont.

Clous, Broche à clôture, Blanc de plomb, Huiles, Peinture préparée, etc., au prix du gros.

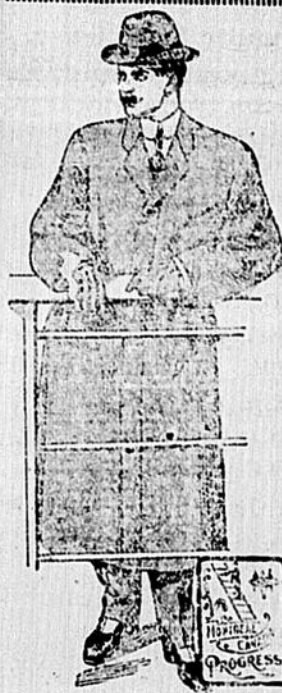
S. G. LAVIOLETTE.

COIN DES RUES ST-GEORGES ET STE-ANNE, ST-JEROME

Polices d'Assurance de \$1,000

Contre les Accidents

Données Gratuitement



DANS le but d'annoncer la célèbre marque "PROGRESS BRAND", (hardes faites pour hommes)

M. J. D. Guay,

a décidé d'émettre une police d'assurance contre les accidents au montant de \$1,000.00, pour le terme d'une année à partir de l'achat d'un habillement ou d'un pardessus, au bénéfice des acheteurs de la marque "Progress Brand".

Pour la perte d'un bras, d'une jambe ou des yeux, par suite d'un accident, le porteur de la police aura droit à \$500. Cette police est garantie par THE GENERAL ACCIDENT ASSURANCE CO., de Toronto.

Prière de remarquer que ces articles seront toujours vendus aux prix réguliers, soit de \$8.00 à \$15.00.

EN VENTE CHEZ

J. D. GUAY

MAGASIN GENERAL

ST-JEROME, P. Q.

Arthur Thibodeau

CONFISEUR EN GROS

Toujours en mains un assortiment considérable de Bonbons de toutes sortes. Aussi spécialité de fabrication sur commande sous le plus court délai.

PRIX TRES MODERES

ARTHUR THIBODEAU

CONFISEUR EN GROS

37 rue St-Sauveur, ST-JEROME.

La Maison P. Simard

EPICERIE DE GROS ET DETAIL

IMPORTATEUR DIRECT DE

VINS, LIQUEURS, EPICERIES, ETC.

Controle les meilleures marques de Brandies, tels que :
CESAR COLLIN, COUSIN & FRERE, HAMEL GENTIBERT, GUIMOND & FILS, ETC. GRAND CHOIX DE SCOTCH JOHN DEWAR KILMARNOCK, McARTHUR, HUGH McADAM & CO., RHUM ST-GEORGES, BLACK JOE, LES GINS DE KUYPER, MELCHERS. GRAND CHOIX DE VINS PORT CHERRY, CLARETS.

VIN GINGEMBRE, en caisse et au gallon.

Beau choix de Liqueurs Françaises, tel que :
CHARTREUSE JAUNE ET VERTE, BENEDICTINE, CREME DE MENTHE, CREME DE CACAO, CURACAO, SHERRY BRANDY, ANISETTE, MARASCHINO, ETC.

Les Epiceries sont de première qualité, à des prix raisonnables.

Cette maison rivalise avec avantage avec les grandes maisons de Montréal pour les prix et la qualité de ses marchandises.

Les hoteliers et le commerce en général épargnent de l'argent en faisant affaire à cette maison. Un soin tout spécial à bien servir les clients. Tout le monde y est traité sur le même pied.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Lisez ceci, c'est très intéressant

Si ça ne l'est pas pour vous, ça l'est certainement pour nous.

Afin de ne pas prendre trop de vos précieux moments, nous irons droit au but. S'il vous plaît chers abonnés, pensez à nous une minute, juste le temps de mettre le montant de votre abonnement sous enveloppe et nous l'adresser. Envoyez par mandat postal, ou mandat express, ou bon postal, ou encore en beaux billets de banque.

Vous n'avez qu'à consulter la bande de votre journal qui vous indique exactement la date à laquelle se termine votre abonnement.

Faites vite, s'il vous plaît, nous avons tant besoin d'argent.

Echos du District

A Saint-Jérôme

—Nous regrettons d'apprendre à nos lecteurs que l'épouse de notre ancien concitoyen M. Raymond Tremblay, marchand tailleur à présent de Montréal est très gravement malade depuis quelques mois.

L'état de la malade inspire des craintes très sérieuses.

Nous souhaitons sincèrement le retour à la santé de l'épouse de notre ami.

—Mademoiselle Dorion de St-Vincent de Paul est en promenade chez son oncle M. S. G. Lavolette.

—L'AGENCE de la Bière et Porter Molson vient de nous être confiée. Nous invitons les Hoteliers, les Débitants et les Consommateurs de bonne Bière et Porter à venir nous voir. Spécialement, nous désirons vous faire remarquer que ces Bière et Porter sont embouteillés à la Brasserie Molson à Montréal.

Par conséquent, en vous servant de la Bière et Porter Molson, vous êtes certains d'avoir une marchandise en bonne condition et garantie vous donner entière satisfaction.

Nos prix sont bas.

C. E. LAFLAMME.

—Plusieurs Jérômiens sont allés rendre visite aux sucriers de St-Lin dimanche. De ce nombre il y avait MM. Chs. Gauthier, Zoël Charron, Alcide Daoust, Zotique Allaire, J. Gauthier, Wilfrid Ethier.

—Madame S. Cyr de notre paroisse décédée la semaine dernière à été inhumée lundi. Elle était la mère de M. Stanislas Cyr.

—Avec le concours du chœur de chant du pensionnat du Sacré-Cœur, le chœur de chant de notre ville nous rendra une superbe messe de Pâques que l'on est à exercer ces jours-ci.

HATEZ-VOUS

Nos Tapisseries sont en grande demande de ce temps-ci. Hatez-vous d'en faire votre choix et voyez avec quelle promptitude nous remplissons vos commandes. Nous en avons de tous les prix.

LIBRAIRIE ST-JEROME à côté des bureaux du notaire Parent, près du marché St-Jérôme.

—Le convoi du dimanche du C. P. R. nous a amené un grand nombre d'anciens de notre ville et de la paroisse qui tous sont allés rendre visite aux sucriers, malgré la température froide qu'il faisait.

Demandez le tabac
noir en palettes

Black Watch

Un tabac à chiquer de
Qualité Supérieure.

—Les érables content en abondance depuis quelques jours. Il va se faire une grande quantité de sirop.

—Samedi est décédée ici, à l'âge de près de 80 ans, Madame Octave Bêlisle née (Thais) Gascon.

La défunte était mariée en premières nocces à Maillé. Elle était la soeur du révérend Père Gascon, O.M.I., l'un des plus vieux et des premiers missionnaires de l'Ouest Canadien.

Les funérailles de la défunte ont eu lieu lundi, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis.

Les porteurs étaient les quatre frères Maillé, tous fils de la défunte.

Nous offrons à la famille l'expression de nos sincères sympathies.

Sainte-Sophie

—Mlle Alberta Lévesque qui était allée reconduire sa cousine Mlle Clarisse Vian, de Terrebonne, est revenue samedi soir après une promenade de quinze jours.

—Nous apprenons avec regret la mort de M. Hermas Paiement et de sa fille Mme E. Surprenant, ainsi que de Mme John Kirk tous ci-devant de Ste-Sophie.

—On est à préparer une très belle messe pour Pâques. Aussi notre dévoué curé comme toujours se donne beaucoup de peine dans la préparation de cette messe.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Terrebonne
No 391

COUR SUPERIEURE

WILLIAM BERRY, de la Ville de Lachute,
dit District, marchand,

Demandeur

75.

CHARLES LEWIS JONES, autrefois du Canton de Wentworth, dit District, maintenant de Newton Centre, dans l'Etat de Massachusetts l'un des Etats-Unis de l'Amérique,

Défendeur

et

GEORGE A. GRIER, marchand de bois, GEORGE WARDROPE GRIER, commis tous deux des Cité et District de Montréal, faisant affaires en société comme manufacturiers de bois de charpente, et comme marchands et commerçants de bois dans les Cité et District de Montréal, sous la raison sociale, G. A. GRIER & Son,

Tiers-Saisis

Il est ordonné au défendeur de comparaître durant le mois,

GRIGNON ET FORTIER,
Protonotaires, C. S.

Ste-Scholastique, 6 avril 1908.

L. L. LEGAULT,
Procureur du demandeur

PROCEDURE SOMMAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Terrebonne
No 372

DAME SARAH JANE PATTERSON, épouse séparée de biens de James Dewar Campbell, de la ville de Lachute, Comté d'Argenteuil dit District, faisant affaires seule à Lachute susdit, comme marchande de grains, farine, provisions, foin, épicerie, etc., sous la raison sociale de J. D. Campbell & Compagnie, et le dit James Dewar Campbell, pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes.

Demandeurs

75.

CHARLES LEWIS JONES, autrefois du Canton Wentworth, dits Comté et District, maintenant de Newton Centre, dans l'Etat de Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique,

Défendeur

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois,

THOMAS BARRON,
Greffier de la Cour de Circuit.
L. L. LEGAULT,

—La récolte du sucre, d'après les apparences, sera très bonne. Les sucreries qui sont en opération reçoivent nombre de visiteurs.

—Mlle Bessie Hume qui apprenait le français chez Mme Perron, est retournée dans sa famille qui demeure à Sherbrooke.

—Mademoiselle Reine Gaudet fille de P. A. Gaudet doit nous quitter sous peu pour aller suivre des cours de musique à Montréal.

—Monsieur Edouard Burn de New-Glasgow que la tuberculose minait depuis un an vient de mourir.

LES VRAIS TAXEUX

Ce qu'ils s'en sont servis de ce mot de taxeux nos rouges d'aujourd'hui, pour amener le sentiment public contre les dernières administrations conservatrices qui ayant recueilli le lourd héritage de Mercier, durent, sous peine de faire déclarer banqueroute à la province, trouver les moyens de satisfaire des créanciers menaçants.

Ce qu'il a été promené ce fantôme de la taxe, pour tuer l'administration Flynn.

Le régime des taxeux !! Vous croyez peut-être naïfs électeurs de cette province qu'après dix ans de pouvoir les libéraux en ont fait disparaître jusqu'au dernier vestige... Eh bien, voyez plutôt : Le gouvernement conservateur pour l'exercice financier 1896-97 percevait sur les corporations \$134,404.03. Le gouvernement Gouin percevait de cette même source en 1906-07 \$464,362.29.

Et sur les successions donc, en 1896-97 le gouvernement Flynn percevait \$229,441.72. En 1906-07 sous le régime Gouin le taxes sur les successions ont rapporté au gouvernement la bagatelle de \$568,278.63.

Dans un district voisin, une femme pour recueillir la succession de sa sœur l'année dernière a déboursée à notre con-

naissance personnelle la jolie somme de \$3 000.00 pour aider la mère Gouin à attacher les deux bouts.

Oui la taxe, l'infame taxe !!! Mais le gouvernement Gouineux a beaucoup d'autres choses qui lui pendent au bout du nez. La taxe est enfoncée par la célèbre affaire de l'Abbitibi que le discours du trône a prudemment passée sous silence, mais dont nous aurons encore des nouvelles avant la clôture de la session.



HOTEL VICTORIA

ED. LANGLOIS, Prop.

Tél. Bell No. 30. ST-JEROME, P. Q.

LA CRISSÉ D'ECONOMIE
des CANTONS DU NORD
St-Jérôme, P. Q.

Fait toutes sortes de transactions d'argent.

Escompte les billets de commerce et les billets d'encan.

Fait toutes espèces de collections.

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique.

Traites des pays étrangers encaissées au taux le plus bas.

Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,
Gérant.

RHUMATISME INFLAMMATOIRE

guéri en quelques heures à l'aide de l'Elixir Anti-Rhumatique du Dr Joseph Comtois, qui fait une spécialité du Traitement du Rhumatisme Aigu, Chronique, Articulaire, Inflammatoire, Musculaire, Goutteux, ainsi que du Lumbago et de la Sciatalgie. \$2.50 la bouteille. Demandez-le à votre pharmacien, ou à M. le Dr JOSEPH COMTOIS, 1636 rue St-Jacques, angle de la rue Atwater, Montréal.

Consultation chez lui, à domicile ou par correspondance.

UNION ASSURANCE SOCIETY

ETABLIE EN 1714

L'ACTIF DEPASSE \$25,000,000

L'une des plus anciennes et des plus puissantes compagnies de feu. Dépôt au gouvernement de \$525,000. Pour informations, s'adresser à

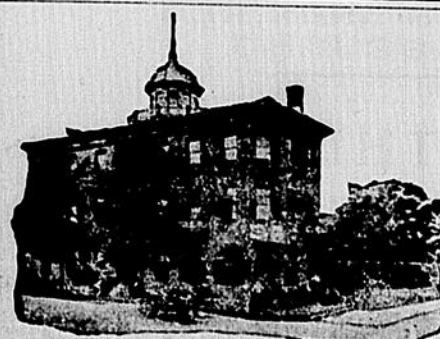
T. L. MORRISSEY, Gérant, Montréal.

JOS. BESNETTE, St-Jérôme.

J. M. DORION, Agent General,

1495 St-M. Dorion sera à St-Jérôme une fois par semaine.

Lachute, P. Q.



Telephone Longue Distance 37

P. P.

Hotel Beaulieu

G. A. Beaulieu, Prop.

Cuisine française. Le mieux aménagé pour Banquets. Attention spéciale pour les voyageurs de commerce.

Le plus Grand Hotel de la Ville

PRÈS DE LA GARE

ST-JEROME, P. Q.

Spécialité :
Bière Allemande Importée